

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 28 janvier 2025 à 20 h, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette

Conseiller numéro 2 - monsieur Jacques Séguin

Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné

Conseiller numéro 5 - monsieur Richard Dugas

Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Sont absents :

Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Audrey Caza.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**1. Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, le maire Shawn Campbell. Le maire ouvre la séance à 20 h.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget municipal pour l'année 2025
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2025
5. Questions des citoyens (limitées aux point 3 et 4)
6. Levée de la séance

25-01-31      CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Présentation et adoption du budget municipal pour l'année 2025**

25-01-32      CONSIDÉRANT les dispositions contenues au code municipal relativement à l'adoption du budget annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas  
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

Que les prévisions des revenus et dépenses de la municipalité pour l'année 2025 soient adoptées comme suit :

### Revenus

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Variation</b>
Taxes foncières générales	1 934 900 \$	1 918 020 \$	(16 880 \$)
Taxes de secteur	1 100 \$	1 140 \$	
Tarifification des services municipaux	491 900 \$	497 179 \$	5 279 \$
Paiements tenant lieu de taxe	16 090 \$	15 990 \$	(100 \$)
Services rendus	32 600 \$	31 500 \$	(1 100 \$)
Imposition de droits	36 300 \$	40 700 \$	4 400 \$
Autres revenus	81 100 \$	54 600 \$	(26 500 \$)
Transferts	850 900 \$	205 407 \$	(645 493 \$)
<b>TOTAL</b>	<b>3 444 900 \$</b>	<b>2 764 535 \$</b>	<b>(680 364 \$)</b>

### Dépenses

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Variation</b>
Administration générale	492 909 \$	608 646 \$	115 737 \$
Sécurité publique	552 210 \$	619 985 \$	67 775 \$
Transports	620 940 \$	648 245 \$	27 305 \$
Hygiène du milieu	487 260 \$	497 179 \$	9 919 \$
Aménagement et urbanisme	187 250 \$	156 380 \$	(30 870 \$)
Loisirs et culture	330 960 \$	189 200 \$	(141 760 \$)
Frais de financement	73 000 \$	51 100 \$	(21 900 \$)
<b>TOTAL</b>	<b>2 744 529 \$</b>	<b>2 770 735 \$</b>	<b>26 206 \$</b>

<b>Budget 2025</b>	
Revenus	2 764 535 \$
Appropriation d'excédents	21 800 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 786 335 \$</b>
Dépenses	2 770 735 \$
Remboursement de la dette	15 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 786 335 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire

Greffier-trésorier

#### 4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2025

25-01-33

CONSIDÉRANT les dispositions contenues au code municipal relativement à l'adoption du programme triennal 2025-2027 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas  
ET RÉSOLU

D'établir le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les années 2025, 2026 et 2027 comme suit :

PROJETS	Dépenses d'immobilisation				Modes de financement				
	2025	2026	2027	TOTAL	Fonds de roulement*	Surplus/Excédent non affecté	Règlement d'emprunt	Subventions	TOTAL
Travaux de réfection – 5 <sup>e</sup> Rang	2 800 000 \$			2 800 000 \$			1 120 000 \$	1 680 000 \$	2 800 000 \$
Réseau d'aqueduc (ingénierie et travaux)	100 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	6 100 000 \$			610 000 \$	5 490 000 \$	6 100 000 \$
Remise en état des routes excavées		962 000 \$		962 000 \$			962 000 \$		962 000 \$
Acquisition d'un camion de déneigement	400 000 \$			400 000 \$		400 000 \$			400 000 \$
Travaux de réfection – Grand Saint-Patrice Est	940 000 \$			940 000 \$			376 000 \$	564 000 \$	940 000 \$
Travaux de réfection – 2 <sup>e</sup> Rang		1 500 000 \$		1 500 000 \$			1 500 000 \$		1 500 000 \$

PROJETS	2025	2026	2027	TOTAL	Fonds de roulement	Surplus/Excédent non affecté	Règlement d'emprunt	Subventions	TOTAL
Réfection hôtel de ville/bibliothèque			1 000 000 \$	1 000 000 \$			400 000 \$	600 000 \$	1 000 000 \$
Ordinateurs (7)	12 000 \$			12 000 \$	12 000 \$				12 000 \$
Cylindre à air (6) (18 sur 3 ans)	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	36 000 \$	36 000 \$				36 000 \$
Radar (3)	30 000 \$			30 000 \$	30 000 \$				30 000 \$
Lumières terrain de balle	40 000 \$			40 000 \$	20 000 \$			20 000 \$	40 000 \$
Fenêtres - Centre communautaire	60 000 \$			60 000 \$	30 000 \$			30 000 \$	60 000 \$
Achat garage		500 000 \$		500 000 \$			500 000 \$		500 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 394 000 \$</b>	<b>5 974 000 \$</b>	<b>4 012 000 \$</b>	<b>14 380 000 \$</b>	<b>128 000 \$</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>5 468 000 \$</b>	<b>8 384 000 \$</b>	<b>14 380 000 \$</b>

D'établir le terme de remboursement du fonds de roulement à 10 ans.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.  
Louis-Philippe Thauvette votant contre.

#### 5. Questions des citoyens (limitées aux points 3 et 4)

Aucune question.

#### 6. Levée de la séance

25-01-34

L'ordre du jour étant épuisé.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell  
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 28 janvier 2025 soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire